





Un outil pédagogique d'AWSA-Be asbl
@awsabe 2015

Éditeur responsable

Arab Women's Solidarity Association-Belgium (AWSA-Be)

Adresse: Avenue de l'Éternité, 6 1070 Bruxelles

Contact: awsabe@gmail.com

02/229.38.63/64

Site web: www.awsa.be

Mise en page

Cherihane Machmouchi

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Fédération Wallonie Bruxelles,
Direction Générale de la Culture, Service de la Jeunesse et de l'Éducation Permanente



Présentation d'AWSA-Be

Présentation d'AWSA-Be	5
Introduction	7
1. Les ateliers.....	7
2. Description des publics participant aux ateliers.....	8
Public féminin.....	8
Public mixte.....	8
Public d'hommes.....	9
Nos conclusions au sujet des publics	9
3. Limites et difficultés rencontrées dans le projet.....	10
4. Les forces du projet et des outils.....	10
5. Conclusion.....	10
Objectifs de l'outil	12
Contenu de l'outil.....	13
Se marier dans un contexte de migration.....	16
1. Introduction	16
2. Le mariage, un droit fondamental.....	16
3. L'âge légal au mariage dans différents pays du monde.....	17
4. Le libre choix	18
5. Quelques notions sur la migration.....	18
6. Le mariage et la migration : entre traditions et modernité.....	21
7. Le mariage d'amour et les autres	22
8. Mariages et violences	22
9. Le mariage et le bien-être	27
Glossaire	29
Liste non exhaustive des associations bruxelloises	31
Ressources bibliographiques, filmographiques et pédagogiques.....	33
Notes	38





Présentation d'AWSA-Be

Arab Women's Solidarity Association-Belgium (AWSA-Be) est une association laïque, mixte, féministe et indépendante (de toute appartenance nationale, politique et religieuse) qui milite pour la promotion des droits des femmes originaires du monde arabe, dans leurs pays d'origine et/ou dans leur pays d'accueil. Elle a été fondée en juin 2006 à Bruxelles, pour soutenir la libération des femmes de toute domination politique, sociale, économique et religieuse.

AWSA-Be propose des activités socioculturelles variées ouvertes à tous et toutes: conférences, pièce de théâtre, débats, rencontres littéraires, soirées de solidarité, expositions, visites des cafés, formations, ateliers, chorale de chants arabes, cours d'arabe etc., tout cela dans un esprit d'égalité, de mixité sociale, culturelle et de genre. L'association propose des animations et des formations autour de ses outils pédagogiques, réalisés dans le cadre de sa mission en éducation permanente. Elle mène, en parallèle, travail de plaidoyer et des actions d'éducation permanente en partenariat notamment avec des associations à Bruxelles et ailleurs. Enfin, elle participe aussi à de nombreux événements culturels, festivals et autres manifestations pour soutenir la paix, l'égalité et la justice dans le monde.

AWSA-Be a pour objectif, d'une part, de promouvoir les droits et l'amélioration de la condition des femmes originaires de tous les pays du monde arabe, qu'elles résident dans leur pays d'origine ou dans un pays d'accueil, qu'elles soient primo-arrivantes ou issues de la deuxième voire troisième génération et d'autre part de créer, à travers ces femmes, des ponts entre les différentes cultures. Pour atteindre ces objectifs, les activités d'AWSA-Be s'organisent autour de quatre axes principaux :

- ***Droits des femmes originaires du monde arabe et plaidoyer féministe.***
- ***Promotion de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et de l'interculturalité.***
- ***Valorisation de l'image des femmes et des cultures du monde arabe pour plus de compréhension mutuelle, pour lutter contre les clichés et pour un meilleur vivre ensemble.***
- ***Santé sexuelle et affective et questions de migrations, religions et genre.***





Introduction

1. Les ateliers

Cet outil est la grande production et la finalisation du projet « Mariage en contexte migratoire » mené par AWSA-Be du mois de novembre 2014 au mois de juillet 2015, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et en partenariat avec l'association Exil. Pour chaque atelier, il y en a eu 4, nous avons conçu des supports didactiques et ludiques afin de sensibiliser et d'informer les participant-es au sujet du mariage et de la migration.

Trois associations ont pu bénéficier de ce projet dense qui demandait une forte implication des participant-es. Nous avons animé 4 ateliers, à raison d'un atelier par semaine à/au :

1. La Maison des Femmes de Molenbeek L.E.S asbl avec un public de femmes
2. Sima asbl avec un public mixte
3. Foyer Georges Motte avec un public d'hommes

Le premier atelier du cycle est : « mariage : entre traditions et modernité ». Cet atelier avait pour but de faire réfléchir les participant-e-s à l'aspect évolutif des traditions, des rituels de mariage, variant selon l'époque et la société. Nous avons commencé l'atelier en présentant l'ensemble du projet, ensuite nous leur avons demandé de nous donner leurs idées quand l'on évoque « mariage » et « migration ». Ensuite, comme jeu d'animation, nous leur proposons en sous-groupe de retrouver chaque tradition à son continent et à son pays et d'expliquer le sens de la tradition dans la mesure de leurs connaissances ou de leur capacité à visualiser les détails de l'image de la photo. Ensuite, nous leur donnions les bonnes solutions au jeu et nous en discutons. Durant tous les moments d'échange, nous notons les grandes idées sur lesquelles il était nécessaire de rebondir et d'approfondir. La fin de la séance, nous demandions aux participant-e-s d'apporter au prochain atelier un objet, une photo ou une image qui représente une tradition, une pratique rituelle de leur propre mariage ou typique de leur culture d'origine.

Le deuxième atelier, intitulé « Mariage, mixité et libre choix », avait pour but de présenter et décortiquer la notion de mariage, de libre choix et de mixité conjugale. Nous leur demandions de nous dire ce qui leur passe par la tête quand nous évoquons ces concepts. Nous avons proposé comme animation des fiches portraits d'hommes et de femmes. Les participant-e-s devaient retrouver qui est en couple avec qui. Pour ce faire, nous avons travaillé en groupe et dans chaque sous-groupe, il y avait un modérateur/modératrice (de l'association partenaire Exil) qui devait soulever les grandes représentations émergentes lors des discussions de groupe. Ensuite, nous leur donnions la réponse et nous laissions place à leurs réactions. Nous leur présentions chaque partenaire, son appartenance religieuse, culturelle, son modèle d'éducation ... Nous échangeons ensuite sur les avantages et les inconvénients du couple mixte selon eux et puis nous leur présentions l'avis de ces couples mixtes à ce sujet: Comment vivent-ils la mixité ? Quelles sont les difficultés quotidiennes que rencontrent les couples ?

Pour créer nos fiches « couples mixtes », nous avons récolté des témoignages avec photos pour les couples qui étaient d'accord, dans nos entourages respectifs. Chaque partenaire nous a envoyé un témoignage écrit mentionnant les avantages et les défis des couples mixtes mais aussi leurs anecdotes empreintes d'humour !

Le troisième atelier ayant pour sujet « mariage et accès au séjour » consistait à s'attarder sur les mariages en dehors du champ du mariage d'amour : mariage forcé, mariage blanc, mariage gris... Nous sommes parties de la question : « Pourquoi se marie-t-on ? ». Plusieurs raisons ont été mentionnées par les participant-e-s. Pour compléter leur liste, nous avons déposé sur la table des petites bandelettes avec d'autres raisons que l'amour pour motiver un mariage. Ils/elles ont lu chaque bandelette, celles qui n'étaient pas survenues lors de nos échanges ont pu être encore discutées.



Ensuite, nous avons défini ensemble ce que sont les différents mariages indiqués ci-dessus. Nous avons aussi lu un témoignage d'une femme ayant vécu un mariage forcé et un autre témoignage d'une femme ayant vécu un mariage gris. Beaucoup étaient ému-es en entendant ces histoires tragiques. Nous avons échangé sur ces 2 témoignages.

Enfin, le quatrième atelier portait sur le « mariage et bien-être ». Nous avons proposé comme jeu de classer des bandelettes où nous y avons noté des mots qui représentaient les « bons » et les « mauvais » ingrédients pour composer une recette de vie de couple idéale. Chaque participant-es choisissait au hasard 4 bandelettes et devait justifier son choix. Les autres, ensuite, pouvaient intervenir pour donner leur propre avis.

A la fin de chaque atelier, nous distribuions une feuille de recommandations/conseils concernant la sous-thématique traitée en atelier. Nous la lisions soit à la fin de l'atelier soit en début du prochain atelier pour que les participant-es puissent dire ce qu'elles/ils en pensent, si ils/elles veulent passer d'autres messages aux politiques, à leur entourage etc. Nous prenions le temps de lire la fiche pour être sûr que tout le monde comprenne le vocabulaire et l'idée proposée. Ce support permettait des discussions très intéressantes.

2. Description des publics participant aux ateliers

Public féminin

AWSA-Be a animé son premier cycle d'ateliers auprès d'un public de femmes qui poursuivent des cours d'alphabétisation à la Maison des Femmes de Molenbeek L.E.S asbl. Ces femmes étaient pour la plupart maghrébines, avec un fort pourcentage à femmes âgées entre 30 et 70 ans, de culture marocaine. Toutes ces femmes étaient habitantes de la commune de Molenbeek. Le nombre de femmes variait selon les ateliers et leur disponibilité. Certaines femmes suivaient d'autres activités dans l'association. Quelques fois, nous étions très nombreuses (20 à 25 personnes) et autres fois moins nombreuses avec de nouvelles personnes à chaque atelier (10 à 15 personnes).

Les ateliers ont été menés par 2 animatrices d'AWSA-Be, Khadija Ounchif, assistante sociale au CETIM (CHU Saint-Pierre) et Alicia Arbid, coordinatrice d'AWSA-Be. Elles ont été accompagnées d'Adélia, psychothérapeute du centre Exil qui observait et notait les échanges et qui intervenait quelques fois aussi. Elle a pu contribuer à chaque moment d'évaluation en posant des questions, en énonçant ses ressentis, ses commentaires, ses suggestions etc.

Pour la plupart d'entre elles, c'était la première fois qu'elles abordaient en atelier la thématique du mariage et de la migration. Elles étaient très actives dans les discussions que nous avons eues. Certaines même nous ont confié des histoires difficiles qu'elles ont vécues ou que leur voisine ont vécues. Nous nous souvenons d'une des femmes qui nous disait combien elle souffrait de ne pas pouvoir avoir d'enfants, car celle-ci était mariée à un homme stérile qui refusait l'idée d'adopter un enfant ou de recourir à d'autres moyens pour fonder une famille. Une autre dame encore nous expliquait comment sa voisine était violente par son mari, qui la maltraitait en état d'ivresse. Elle nous demandait ce qu'elle pouvait faire pour aider cette voisine. Nous avons pu lui transmettre quelques contacts à donner à cette femme pour sortir de cette situation de violence.

Cet atelier, composé que de femmes, a permis à ces femmes de se sentir très à l'aise pour exprimer des vécus forts et des sujets qui seraient considérés comme gênant en présence d'hommes. Les femmes semblaient très à l'aise, elles se connaissaient quasi toutes dans d'autres cours, ce qui a permis de créer une très belle dynamique d'échanges.

Public mixte

Le deuxième cycle d'atelier a été proposé à l'association SIMA asbl, qui est un nouveau partenaire d'AWSA-Be. Nous avons pu toucher 10 à 15 personnes, hommes et femmes, issu-e-s d'une grande diversité culturelle et religieuse (Maroc, Albanie, Turquie) qui poursuivent dans cette association des cours d'alphabétisation.



La mixité dans ces ateliers a apporté une autre dynamique que celle de la Maison des Femmes de Molenbeek. Quand nous travaillions sur la notion du mariage, l'aspect sexuel est arrivé que bien plus tard, avec un peu de gêne sous une phrase plus implicite : « On se marie pour dormir ensemble ». Les échanges furent très intéressants dans la mesure où certains hommes partageaient leur point de vue sur les femmes en général et certaines femmes expliquaient leurs idées parfois négatives sur les hommes et le mariage. Les deux avis ont pu être confrontés et développés, en partant souvent d'un vécu personnel ou de représentations générales.

Ces ateliers ont été animés par Mariem Sarsari, assistante sociale et sexologue chez AWSA-Be et par Maria-Gladys, psychologue au Centre Exil accompagné d'un stagiaire qui avait plus un rôle d'observation et de soutien au groupe durant les animations.

Public d'hommes

Enfin, pour le dernier cycle d'ateliers, nous avons collaboré avec un nouveau partenaire « Le foyer Georges Motte » qui est un centre d'hébergement pour hommes en difficultés sociales, financières, familiales etc.

Nous avons travaillé avec un petit groupe de 5 à 7 hommes de cultures diverses (Maroc, Tunisie, Cambodge, Corée), âgés entre 18 et 45 ans. Travailler avec ce public était un vrai défi pour AWSA-Be, car nous n'avions encore jamais animé auprès d'un public d'hommes d'un centre d'hébergement avec des réalités sociales très particulières. Nous avons eu la chance d'avoir eu à nos côtés Reza Kazemzadeh, coordinateur d'Exil asbl qui avait déjà à son actif une quinzaine d'années d'expérience avec ce type de public. Il a même aussi joué un rôle important comme traducteur du français vers le kurde. La traduction a vraiment permis à l'un des hommes kurdes de s'impliquer dans le projet bien qu'ils ne parlaient pas du tout le français et était en plus nouveau dans le centre.

Travailler avec un public vivant dans un centre d'hébergement était, en effet, un challenge, nous devions de saisir le contexte dans lequel nous nous embarquions avant de commencer les animations car le cadre était très particulier. Au fur et à mesure des témoignages des participant-e-s, nous comprenions que le centre devait relever des défis multiples comme la gestion de la diversité culturelle et religieuse. Au moment où nous sommes allés expliquer le projet aux hommes, avant d'avoir reçu leur accord, nous remarquons qu'à la cantine, les groupes de personnes se regroupaient en fonction de leur appartenance ethnique. Certains hommes, passant par des moments difficiles de leur vie, ne cherchent pas à nouer des relations ou à s'impliquer dans des projets. Ils ne désirent divulguer aucun propos sur leur situation et les raisons de leur installation dans le centre d'hébergement, et ne divulguent aucun propos sur leur situation privée et ce qui a fait qu'ils ont atterri au centre.

Pour mener à bien nos animations, nous nous devons de comprendre et de nous adapter à ce contexte.

Ce qui était remarquable, c'est que la plupart des hommes dans le groupe, après 2 ou 3 ateliers, nous ont fait confiance et ont partagé leur vécu et leurs histoires amoureuses devant l'ensemble du groupe. Il n'a pas été facile d'instaurer ce climat de confiance au départ. En effet, un des hommes, lors du premier atelier, nous avait posé comme première question : « Pourquoi venez-vous faire ces animations chez nous ? Vous savez quel type de public nous sommes, que cherchez-vous au juste à nous dire ? ». Nous étions à leur écoute et nous avons pris un moment pour leur expliquer plus en détail le projet. Nous avons dû leur dire que nous n'étions pas là pour leur apporter une vérité ou leur faire la morale, mais pour réfléchir ensemble sur les thématiques du mariage et de la migration, pour qu'ils témoignent s'ils veulent de leur expérience et prendre en compte leur avis. Après cette discussion, nous constatons clairement que l'atmosphère se décrispait et nous avons pu débiter les ateliers avec quelques jeux.

Nos conclusions au sujet des publics

En conclusion, suite à cette première expérience de diversification des publics pour un même projet, nous pensons qu'il faudrait réitérer cette expérience. Nous encourageons même les associations à travailler avec des publics différents (mixte et non-mixte) pour percevoir les enjeux liés au genre.

Chaque public a apporté sa plus-value. Le fait d'avoir touché que des femmes au départ, nous a montré quels sont les sujets qui prédominaient dans les discussions et quelles étaient les problématiques



qui touchaient plus spécifiquement les femmes. Par exemple, sur la question des femmes migrantes, nous avons plus mis le focus sur les contacts et le plaidoyer que l'on met en œuvre pour que ces femmes soient informées et protégées. Sur la même thématique avec le public d'hommes, nous avons plus mis l'accent sur les violences psychologiques que peuvent vivre des hommes venus rejoindre leur épouse.

Sur les questions liées à la sexualité, les femmes en parlaient plus librement quand elles étaient qu'entre elles, cette thématique a moins été développée avec les 2 autres publics. La question des couples mixtes a été plus développée dans le public d'hommes car la plupart d'entre eux ont vécu dans un couple mixte. En ce qui concerne les groupes mixtes, les représentations sur la femme et l'homme ont pris bien plus de place. Nous avons consacré quelques heures à déconstruire certains stéréotypes de genre et l'idéalisation de « la femme d'avant » ou de « la femme de maintenant ».

Notre objectif était de montrer que ce thème concerne autant les hommes que les femmes et que le travail de prévention devait se faire avec ces deux publics. Il a fallu, bien entendu, adapter certains supports pédagogiques en fonction des préoccupations et des réalités de chaque public. Tu peux laisser la phrase « nous avons même dû changer... »

3. Limites et difficultés rencontrées dans le projet

Une des difficultés que nous avons rencontrée et que nous avons soulevée était d'avoir le même public à chaque atelier. Ces cycles d'ateliers étaient conçus pour qu'un groupe de personnes le suive dans son entièreté pour saisir l'ensemble de nos messages. Chaque atelier avait une suite logique et permettait d'aboutir à des conclusions plus approfondies et moins réductrices. Bien évidemment, le travail que devait faire l'association qui s'engageait à mettre à notre disposition le même public à chaque atelier durant 1 mois n'était pas facile, même si nous avons créé des affiches pour les placer aux murs et rappeler au public la date du prochain atelier et l'importance de leur présence. Ce problème s'est beaucoup posé à la Maison des Femmes de Molenbeek-L.E.S asbl et nous avons donc été plus vigilantes et plus explicites dans cet engagement avec nos deux autres partenaires par la suite.

4. Les forces du projet et des outils

Les forces du projet est qu'il s'agissait d'une thématique dense et que nous avons pris le temps d'accorder plus qu'une seule animation au public pour étoffer le sujet et créer un lien de confiance.

Animer des ateliers avec le même public à 4 reprises permet réellement d'approfondir les échanges et de créer un climat de confiance.

De plus, ce projet a eu un effet multiplicateur car nous sommes dorénavant plus actives dans le travail de plaidoyer au sujet des femmes migrantes victimes de violence conjugale. Nous avons par le biais de ce projet intégré activement la plateforme Esper avec qui nous avons déjà réalisé 2 actions concrètes sur le terrain : création de brochures et organisation d'une matinée de réflexion qui a connu un grand succès.

La force de ce projet a été de s'adresser à un public très diversifié socialement, culturellement et au niveau du genre. Cela a été pour nous une richesse et un défi pour s'adapter à des publics très différents.

Enfin, nous pensons que les outils et les jeux que nous avons proposés aux ateliers sont ludiques, attrayants et très différents dans leur style. Ils permettent véritablement d'approcher cette thématique du mariage et de la migration de façon positive.

5. Conclusion

Nous avons choisi de travailler sur cette thématique car nous constatons que de nombreux couples n'avaient pas assez, voire pas du tout, d'outils pour préparer leur projet de couple. Ceci est d'autant plus vrai pour les couples où l'un des conjoints provient d'un autre pays que la Belgique. Le but était réellement de faire un travail de prévention en les accompagnant à se poser les bonnes questions, à préparer leur départ s'ils/elles décident de vivre ailleurs avec leur partenaire, à s'informer de leurs droits dans le pays d'accueil etc. D'ailleurs, grâce à ce projet, nous avons intégré et nous nous sommes impliquées dans une plateforme (Esper) qui faisait un travail de plaidoyer sur la situation des femmes



migrantes victimes de violences conjugales. Nous sommes plus au courant de ces cas et nous avons davantage d'expertise à ce sujet grâce à nos nombreuses lectures et rencontres.

Nous souhaitons, à travers ce support pédagogique, donner un maximum d'outils aux professionnel-les qui travaillent sur ces thématiques et à leur public pour lutter contre les abus, les pressions sociales et encourager le libre choix et l'accès à l'information. Nous vous proposons, dans cet outil, un recueil théorique pour vous documenter et de nombreuses animations à utiliser avec vos publics. Ils s'en réjouiront !





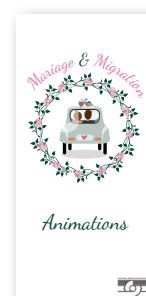
Objectifs de l'outil

Cet outil se veut être un support, un intermédiaire pour oser parler avec vos publics des thématiques qui touchent à leur vie privée comme le mariage en vue de les informer, d'échanger avec d'autres personnes pour renforcer les liens de solidarité et les réseaux de contacts. Cet outil vise plusieurs objectifs :

1. Prendre connaissance de quelques textes légaux au sujet du mariage et de la migration.
2. Oser parler sans tabou du mariage, de la sexualité, des bonnes et mauvaises expériences des couples, en utilisant des intermédiaires qui sont les jeux.
3. Favoriser les échanges pour ouvrir les esprits en montrant la diversité des traditions, des modes de vie, des configurations conjugales et familiales ... Susciter l'esprit critique et éviter de voir le mariage comme seule choix de vie possible.
4. Valoriser les traditions qui ne vont pas à l'encontre de la liberté et au bien-être de chacun-e et questionner les traditions qui provoquent du mal-être, du repli et de l'exclusion.
5. Favoriser les échanges, adopter une attitude d'écoute et de participation active qui prend en compte chaque histoire et parcours de vie sans jugement aucun.
6. Intégrer la notion de genre dans les questions liées aux violences, au mariage, au choix du conjoint et à la migration d'où l'importance pour nous d'avoir touché un public de femmes, mixte et d'hommes.
7. Connaître et comprendre sa culture et celle de l'Autre.
8. Informer sur les droits et les lois qui protègent les individus.
9. Responsabiliser et prendre conscience de l'importance de décider pour soi en dehors des réseaux d'influence.
10. Identifier les représentations et pouvoir les déconstruire pour évoluer dans sa pensée.
11. Sensibiliser au choix individuel, au bien-être, à la dénonciation des violences et à l'impact de la migration dans le couple, dans son cheminement ...
12. Outiller chaque participant-e et renforcer les capacités d'empowerment, d'affirmation de soi et d'estime de soi.
13. Donner des repères pour pouvoir décider librement.
14. Que chacun-e puisse trouver son bonheur dans un couple à visée égalitaire.
15. Outiller les animateurs/animateuses afin de saisir les enjeux qui sous-tendent le mariage et la migration.

Contenu de l'outil

Cet outil contient :



Un livret théorique qui vous permet d'avoir un minimum de connaissance sur les sujets qui touchent de près le mariage et la migration. Vous y trouverez également des ressources bibliographiques/filmographiques et des contacts pour accompagner ou orienter des personnes qui ont besoin d'aide.

Un flyer avec la table des matières de la partie « animations »



Atelier 1 « mariage : entre traditions et modernité »

- 4 fiches avec les consignes des animations
- 14 fiches recto/verso pour le jeu des traditions
- 4 fiches avec 5 continents
- 32 étiquettes pour le jeu ligne du temps
- 1 fiche correction pour le jeu ligne du temps
- 1 ligne du temps format A3 x 2



Atelier 2 : « mariage : mixité et libre choix »

2 fiches avec les consignes des animations

20 fiches photos portrait

14 fiches solutions du jeu couples mixtes avec explication de leur histoire



Atelier 3 : « Mariage : accès au séjour »

1 fiche brainstorming

1 fiche « Pourquoi migre-t-on ? »

1 fiche « Pourquoi se marie-t-on ? »

1 fiche consigne « jeu témoignages »

2 fiches témoignage « mariage forcé »

2 fiches témoignages « mariage gris ou arnaque sentimentale »

9 étiquettes des raisons de migrer

19 étiquettes des raisons de se marier

10 citations d'un cas « bezness »

10 questions pour le cas « bezness »



Atelier 4 : « Mariage et bien-être »

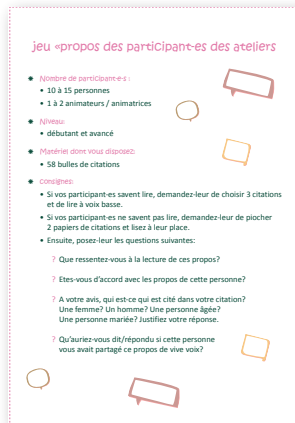
1 fiche consigne « Quelle est la recette pour se sentir bien dans son couple ? »

1 fiche consigne « jeux de rôle »

93 étiquettes reprenant les ingrédients

15 bandelettes « mises en situation »

15 bandelettes avec questions



Jeu « propos des participant-es des ateliers »

1 paquet qui contient :

1 fiche avec les consignes d'animation

58 bulles « propos des participant-es »

1 fiche évaluation





Se marier dans un contexte de migration

1. Introduction

Le mariage c'est l'union officielle entre deux personnes qui se promettent amour et assistance réciproque. Cette alliance traverse toutes les communautés et toutes les cultures. C'est le lieu privilégié de la transmission du patrimoine, de la filiation et de l'exercice de la sexualité ¹.

Le mariage se situe au cœur de nos identités individuelles et de nos relations sociales. Il soulève également les rapports de pouvoir entre homme et femme et se doit par conséquent d'être traité en prenant en compte la dimension du genre. En effet, un homme et une femme ne se « vendent » pas de la même manière sur le marché matrimonial car les enjeux diffèrent selon les sexes notamment. Cela est d'autant plus le cas pour les personnes migrantes : le jeune homme qui émigre, bénéficie de fait d'un double marché. Il peut revenir au village pour prendre une femme ou rencontrer une femme dans le pays d'accueil. La jeune femme qui quitte son village se retrouve dans des métiers qui renforcent son célibat (peur des femmes instruites et célibataires) ².

En effet, le mariage comporte de nombreux enjeux et difficultés, mais le phénomène de la migration va accentuer ces fragilités. Le mariage étant un projet d'enracinement, doit composer avec la migration qui est, quant à elle, un projet de déracinement. Se marier avec un-e conjoint-e de la même religion ou la même culture que soi, dans un contexte migratoire, n'a pas le même sens que si nous vivons dans un territoire où son propre groupe est dominant. En effet, « le mariage entre soi est aussi un moyen d'affirmer son identité, son appartenance communautaire, de prouver sa fidélité à sa culture (...) » ³ et ainsi devenir un soutien pour renforcer la cohésion du groupe dans un nouveau contexte de vie. Ces pratiques de repli et d'exclusion sont à appréhender lorsque l'on aborde les notions de mariage et de migration.

Il s'agit très clairement d'une question de société qui doit être discutée librement et qui ne peut être réduite qu'à l'aspect individuel.

2. Le mariage, un droit fondamental

Le mariage est soumis à certaines conditions pour qu'il soit effectif :

- **Le consentement libre des époux/épouses**
- **L'âge de la majorité (18 ans) pour les époux/épouses**
- **L'interdiction d'un lien de parenté entre les époux/épouses**
- **L'interdiction de la bigamie ⁴**

Seul le mariage civil est reconnu dans notre société ; les mariages religieux ou traditionnels n'ont aucune valeur juridique.

En règle générale, le droit de se marier est un droit fondamental, reconnu et protégé, régi par les articles 144 et suivants du Code Civil. La liberté du mariage est protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Dans le droit civil, le mariage est un ensemble de devoirs réciproques qui ne sont égaux que depuis peu de temps.⁵ C'est depuis l'année 2002, que la Belgique reconnaît les mariages entre les personnes de même sexe. Rappelons que le mariage en Occident s'est construit sur base d'une triple tradition : droit romain, Eglise Catholique et les coutumes.⁶

⁽¹⁾ Marie-Thérèse Coenen, « Mariage d'amour, de raison, d'affaire : un regard rétrospectif » in « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration », p. 17

⁽²⁾ Ibid. p.24

⁽³⁾ Ibid., p. 34

⁽⁴⁾ « Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel-le-s », p.8

⁽⁵⁾ Ibid., p. 19

⁽⁶⁾ Ibid., p.20

Dans le cas d'un étranger en situation irrégulière, personne et aucun élément ne peut faire obstacle à son droit de mariage (Conseil constitutionnel, décision n° 2003-484 DC du 20 nov.2003).
La « Circulaire du garde des Sceaux » du 16 juillet 1992, reprise par la circulaire du 17 mai 1994, met en garde les officiers de l'état civil contre les risques de condamnations par les tribunaux judiciaires pour atteintes à la liberté de se marier, en cas de retard ou de refus de célébrer un mariage.

3. L'âge légal au mariage dans différents pays du monde

3 pays sans aucun âge minimum légal pour contracter un mariage		
Soudan	Yémen	Brunei

Pays où la majorité matrimoniale est la même pour les hommes et les femmes		
14 ans	1 pays	Colombie
15 ans	3 pays	Angola, Niger, Mali
16 ans	2 pays	Kenya, Arabie Saoudite (<i>pas d'info pour les hommes en A. Saoudite</i>)
17 ans	1 pays	Thaïlande
18 ans : Dans la grande majorité des pays du monde	Europe : 27 pays de l'UE, Russie, Turquie, Royaume-Uni	Asie : Kazakhstan, Corée du Sud, Mongolie, Philippines
	Monde arabe : Egypte, Maroc, Irak, Israël	Afrique : Angola, Ethiopie, Mauritanie, Nigeria
	Amérique : Canada, Etats-Unis, Argentine, Brésil, Chili, Equateur, Pérou, Venezuela	Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande
20 ans	3 pays	Lybie, Japon, Taïwan
21 ans	5 pays	Hong-Kong, Malaisie, Singapour, Papouasie, Nouvelle-Guinée, Bolivie

Pays où l'âge est différent pour les hommes et les femmes						
Région	Pays	Femme	Homme	Pays	Femme	Homme
Monde arabe	Algérie	18 ans	21 ans	Koweït	15 ans	17 ans
	Tunisie	18 ans	20 ans	Liban	17 ans	17 ans
	Jordanie	15 ans	16 ans	Syrie	17 ans	17 ans
Afrique	Madagascar	17 ans	18 ans	Afrique du Sud	15 ans	18 ans
	Sénégal	16 ans	20 ans	Tanzanie	15 ans	18 ans
	Somalie	16 ans	18 ans	Zimbabwe	16 ans	18 ans
Amérique	Mexique	15 ans	16 ans	Paraguay	14 ans	16 ans
Asie	Afghanistan	16 ans	18 ans	Indonésie	16 ans	19 ans
	Bangladesh	18 ans	21 ans	Pakistan	16 ans	18 ans
	Chine	20 ans	22 ans	Ouzbékistan	17 ans	18 ans
	Inde	18 ans	21 ans	Vietnam	18 ans	20 ans
	Népal	18 ans	21 ans	Azerbaïdjan	18 ans	17 ans



4. Le libre choix

Ce qui nous semble essentiel à retenir lorsque l'on aborde cette thématique du mariage, c'est que chaque individu a le droit de faire son propre choix, un choix qui lui revient et qui lui convient. Et chaque individu se doit de respecter le choix des autres. Pour pouvoir déployer sa capacité de choisir le meilleur pour soi, nous nous devons d'accompagner nos enfants, nos usagers, nos amis... à voir toutes les possibilités qui s'offrent à eux et à se forger leurs propres repères. Car choisir librement c'est se responsabiliser et assumer ses propres décisions, qu'elles aboutissent à un échec ou à une réussite.

Le libre choix c'est donc aussi pouvoir se marier avec une personne d'une autre confession religieuse, d'une autre culture et du même sexe. Bien que la mixité conjugale fasse de plus en plus partie de notre quotidien dans notre société multiculturelle et que la loi permet ces unions, les mentalités peuvent encore parfois s'opposer à celle-ci à celles-ci, d'où l'importance et la nécessité de travailler de manière préventive sur ces questions dans des classes d'alphabétisation, dans les lieux de culte, dans les cafés etc.

*L'article 16 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme énonce que
« toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille sans aucune
restriction quant à la race, la nationalité ou la religion. Le mariage ne peut être
conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. »*

5. Quelques notions sur la migration (7)

La migration est le déplacement d'une personne ou d'un groupe de population d'un endroit à un autre pour de multiples raisons : fuir la guerre, les catastrophes naturelles, trouver un travail, se sentir protégé, bref, améliorer ses conditions de vie.

Selon Reza Kazemzadeh, migrer c'est être amputé de son contexte et de son lieu de vie naturel. Le migrant vit une perte instantanée, brusque et souvent traumatisante. Il continue à vivre, à réfléchir, à agir, comme s'ils se trouvaient encore dans le même espace-temps⁸ tout en tentant de chercher de nouvelles manières de faire, de dire et de s'adapter au contexte nouveau⁹. Cette perte ne touche pas que le migrant mais sa descendance aussi née sur le territoire d'accueil. C'est d'ailleurs pourquoi les jeunes issus de l'immigration se trouvent confrontés à des systèmes de valeur parfois contradictoires, pris entre des schémas modernes et traditionnels. Ils se doivent de faire leur choix en étant pris entre un sentiment de loyauté vis-à-vis de la famille et leurs aspirations personnelles. D'autant plus que leurs parents ont pour la plupart vécu en zone rurale, ce qui a créé et crée toujours un choc culturel entre la vie rurale et la modernité (la vie).

En effet, les familles traditionnelles qui sont venues en Belgique dans les années 60-70 sont arrivées à un moment où il y avait des choses qui se transformaient et bougeaient en Belgique. Dans les années 60, il y a l'émergence de la pilule, de la libération sexuelle, un autre rapport homme-femme, l'institution famille bouleversée... Les familles occidentales à ce moment-là étaient fort déstabilisées. Il y a eu à ce moment-là en Belgique ce qu'on appelle une révolution des mœurs.

(7) En grande partie inspiré du cours de Maria Miguel Sierra donné dans le cadre d'une formation dispensée par le Réseau Mariage et Migration.

(8) « La famille immigrée face à la crise de l'autorité » in « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration », p. 46

(9) « Mariages forcés, mutilations génitales et crimes d'honneur. Etats des lieux & perspectives d'action. Journée de réflexion et d'échanges », Actes du Colloque du 16 décembre 2009



À distinguer!

Immigrant :

Entrée dans un pays d'une personne étrangère qui vient pour séjourner ou s'installer.

Emigré :

Personne qui quitte un endroit pour un autre.

• Les politiques migratoires

Les politiques migratoires sont le résultat de décisions prises au **niveau européen**. Toutes les décisions de politiques migratoires sont prises au **niveau national**. C'est une matière du ressort de l'Etat-membre. Donc, c'est l'état national qui décide de qui rentre et qui ne rentre pas sur le territoire.

Pendant de nombreuses années, la Belgique avait ses frontières ouvertes. Ensuite, il y a eu la construction de l'Europe où on a amené la notion de **libre circulation** au sein des pays européens (**Accord Schengen**).

La libre-circulation venait dire qu'il fallait lever les entraves pour pouvoir faciliter les échanges commerciaux (aspect économique important dans cette décision). Ceci a conduit à amener la notion **de libre-circulation des personnes** : faciliter les entrées et les sorties des personnes.

C'est le Traité de Maastricht qui a permis de donner des **droits** au citoyen européen. Tous les pays qui veulent adhérer à l'Union Européenne se doivent d'adhérer à toutes ces directives :

- Libre-circulation du citoyen (on y recourt quand on sort de son pays): aller vivre, s'établir et étudier ailleurs. Il faut que le citoyen ait des moyens de subsistance, une couverture sociale et être déclaré.
- Droit à la non-discrimination : La discrimination raciale est une entrave à la libre-circulation. On touche aussi d'autres minorités : ethniques, religion/opinions philosophiques, personnes handicapées, âgé, de sexe (collectif LGBT). L'orientation sexuelle a été incluse dans cette directive.

Toutes ces directives protègent le citoyen européen. Mais qu'en est-il du sort des personnes extérieures à l'UE ? Et bien leur statut est flou ! La loi laisse **une marge de manœuvre aux pays membres de l'UE**. **Ils légifèrent sur le regroupement familial et sur les ressortissants de longue durée.**

Il y a depuis quelques années un **contrôle** plus strict de **l'immigration clandestine** :

La Belgique et d'autres pays européens ont resserré les vices. Nous sommes actuellement dans une politique de repli et de contrôle. L'Union Européenne se recherche aujourd'hui : elle est prise entre le respect des droits et le fait de limiter les arrivages de personnes.

À retenir !

- ✓ En 1985 / Accord Schengen : création d'un espace intérieur. Renforcer les frontières extérieures, on parle de « forteresse de l'Europe ».
- ✓ Convention de Dublin : Traite des demandes d'asile. L'objectif était de « gérer » les flux des personnes car les pays limitrophes comme l'Allemagne recevaient beaucoup de demandes d'asile. Aujourd'hui, on est à Dublin II (convention qui a évolué).
- ✓ 1992 : Traité de Maastricht vient avec la notion de « citoyenneté européenne » (Notion essentielle !). Ce qui signifie que cette citoyenneté implique des droits pour le citoyen européen.
- ✓ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme consacre la liberté de se déplacer mais pas n'oblige pas l'Etat à accueillir des populations ou personnes.
- ✓ La Convention de Genève reconnaît le statut d'une personne réfugiée qui craint d'être persécutée pour sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques, son orientation sexuelle...





• *Qu'en est-il de la politique belge ?*

Depuis quelques années, la Belgique a reçu une population importante d'immigrée après la Seconde Mondiale. Elle a fait appel à cette population car la Belgique a eu besoin de main-d'œuvre pour relancer la machine économique. Elle a été recherchée des émigrants, surtout des hommes, dans différents pays européens. D'abord au sud de l'Europe (Italie, Espagne ...). Il y a eu des signatures pour des contrats de travail de 5 ans avec des conditions strictes. La tragédie du « bois de Casier » a montré que les mesures de sécurité pour les mineurs étaient insuffisantes. Il y a eu de nombreuses personnes qui sont décédées. L'Italie a réagi alors la Belgique est partie voir ailleurs, surtout en zone rurale : Maroc, Turquie ...

La Belgique a commencé à faire des accords qui organisaient et donnaient des droits aux travailleurs et a fait en sorte que cette main-d'œuvre s'établisse sur le territoire. Ainsi, elle a permis aux familles de rejoindre les travailleurs, et ces couples ont eu des enfants qui sont la 2ème et 3ème génération voire 4ème génération en Belgique.

1974 : C'est officiellement la fin de l'immigration avec la 1ère crise pétrolière. **Mais en fait la Belgique n'a jamais stoppé l'immigration !** Les chiffres nous montrent que ça n'a fait qu'augmenter même après les années 70.

La Belgique a alors créé une **loi sur la régularisation (le cas du séjour des étrangers)** qu'en **1980**. Elle avait reçu d'importantes demandes de demandeurs d'asile qui voulaient fuir les conflits dans leur pays.

• *Qui sont les « étrangers » principaux en Belgique ?*

75% viennent de l'Europe et de Turquie contrairement aux fausses véhiculées.

Ensuite, c'est :

- l'Italie : 13,2%
- la France : 12,8%
- les Pays-Bas : 12%
- le Maroc : 7%
- la Pologne : 5,1%
- l'Espagne : 4,6%
- et la Roumanie

• *Quels sont les motifs de migration légaux ?*

1. Regroupement familial : 54%
2. Etudes : 12%
3. Réfugiés (CGRA)/ procédures d'asile : 11%
4. Activités rémunérées : 10%
5. Raisons humanitaires : 8% (Pour ceux qui ont un refus de droit d'asile).

La Belgique a fait un choix il y a longtemps par rapport au regroupement familial. Elle ne donne pas beaucoup de facilité d'accès au pays par la voie du travail et les études donc beaucoup de personnes passent par la voie du regroupement familial (RF). C'est de cette manière qu'on va voir des personnes recourir au mariage pour entrer en Belgique. Le mariage et le regroupement familial constitue un droit fondamental (droit de pouvoir vivre avec les membres de sa famille). Il y a eu des changements importants dans la loi pour le RF : Aujourd'hui, l'âge minimum est de 21 ans pour faire venir quelqu'un en Belgique alors qu'il était de 18 ans avant. Changement d'âge dans le but de lutter contre les mariages forcés.



6. Le mariage et la migration : entre traditions et modernité

Le mariage est un évènement important dans la vie d'une personne, et ce quelque soit le lieu, l'époque ou la culture dans lesquels on s'inscrit. Cette institution est constituée de nombreux rites et traditions qui diffèrent selon le lieu, l'époque, la classe sociale, les régions, les familles, les couples, les religions etc. Bien que les rituels aient toujours existé à travers le temps, ils évoluent et s'adaptent au contexte dans lequel les personnes vivent.

Venons-en au terme au terme « tradition ». Qu'est-ce que cela signifie ? Etymologiquement, le mot « trans » veut dire « à travers » et le mot « dare » signifie « donner », ce qui veut dire approximativement que les traditions ont une fonction de transmettre. Les traditions se composent d'une dimension culturelle, symbolique et religieuse. Elles s'inscrivent dans la conscience collective d'une communauté d'appartenance. Elles sont transmises de générations en générations et constituent l'héritage et parfois même l'identité du groupe. Certaines dictent des interdits, elles influencent les modes de vie, les usages des personnes.

Les traditions, les traditions d'un pays peuvent être recopiées par d'autres pays pour des raisons d'esthétisme ou d'originalité ou encore parce que les pays ont une histoire commune. Nous pensons, par exemple, à la période des fiançailles qui n'a aucune valeur juridique et qui possède ses propres rites : échange de bagues et de fleurs. Cette coutume à l'origine bourgeoise s'est largement étendue à d'autres classes et à d'autres cultures aussi.

Les traditions sont souvent mises en opposition avec **la modernité**. Etymologiquement parlant, le mot modernité vient du grec « modos » qui veut dire aujourd'hui et du latin « modo » qui se traduit par récemment. La modernité, très brièvement, est ce qui remplace le passé et qui est régulée par la raison et non par les mythes, les croyances,... Les sociétés modernes à l'inverse des sociétés traditionnelles ont remplacé l'autorité de Dieu et des ancêtres par des principes universels et par la pensée scientifique.

Comme nous le disons plus haut, les pratiques des personnes évoluent dans le temps et dans l'espace. Prenons l'exemple de la cohabitation. Ce modèle de vie conjugale a été longtemps interdit par l'Eglise Catholique et par la législation, tout ce qui était permis c'était l'union officielle et reconnue, c'est-à-dire le mariage. Ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui ! Pareillement, pour le divorce qui a été longtemps prohibé par l'Eglise, aujourd'hui, le nombre de personnes séparées ou divorcées explose ! Le sens du mariage a aussi évolué et ne revêt pas le même sens pour tout le monde. Dans certains pays, il assure la sécurité, confère un statut valorisant et dans d'autres c'est un moyen d'accomplissement et d'épanouissement. Dans notre société moderne, au niveau de la vision dominante, le mariage prend moins son sens en tant que fonction de sauvegarde du patrimoine.

Avec le processus de migration, les individus qui migrent vers d'autres pays emportent avec eux leurs bagages de traditions, de rituels, de us et coutumes. Ils ne s'en détachent pas, ils bricolent¹⁰ avec ce qu'ils peuvent et comme ils le peuvent sur le sol d'accueil avec les membres de leur communauté qui partagent les mêmes traditions. D'ailleurs, ce ne sont pas que les traditions mais aussi les représentations qui sont parfois maintenues. Par exemple, si dans son pays d'origine, on perçoit la femme qui rencontre des hommes en dehors du cadre du mariage comme une femme facile, la même représentation fera effet en territoire d'accueil. Ce qui amènera le jeune homme à vouloir épouser une femme vierge, traditionnelle de son pays d'origine.

Il est tout à fait normal que chaque groupe d'individus possède ses propres codes culturels, ses propres traditions, ses propres rites et nous devons de les respecter et de ne pas oublier que toutes les sociétés sont constamment en évolution. Il nous faut continuer à œuvrer sur le terrain social pour comprendre chacun de ces codes et valoriser la diversité tout en poursuivant le travail de promotion d'une société ouverte, démocratique, laïque et égalitaire où chacun-e accepte les différentes formes de vie conjugale.

⁽¹⁰⁾ Pascale Jamoulle dans « Conflits dans les quartiers immigrés », « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration », p.44. disait à ce sujet : « Ces jeunes progressent dans la vie en produisant de multiples transactions/combinaisons inédites à partir des différentes facettes d'eux-mêmes, pour préserver certains héritages du passé et satisfaire leurs désirs contemporains. S'inventer autre sans se déraciner produit des logiques complexes, hybrides, souvent, inclassables, étranges pour un observateur extérieur. D'ailleurs, à peine les a-t-il saisies, qu'elles ont déjà changé. »



7. Le mariage d'amour et les autres...

A partir du 20ème siècle, l'amour prend le dessus sur la vision du mariage comme logique utilitaire et fonctionnelle. Les partenaires apprennent à se connaître en dehors du mariage et le contrôle de la collectivité tend à diminuer. L'écart d'âge se réduit étant donné que les relations affectives supposent une connivence et une plus grande proximité entre les conjoints pour favoriser les intérêts communs et se retrouver à une étape de vie similaire.

Seulement, le mariage ne peut être approché que par la raison de l'amour. Certaines unions se sont formées pour sortir d'une situation irrégulière, pour être en sécurité financièrement, pour monter dans l'échelle sociale, pour cacher une grossesse vécue en dehors du mariage, pour le respect des traditions et de la religion, pour avoir une sexualité active, pour avoir des enfants, pour cesser une pression familiale etc. Bref, il y a de multiples autres raisons que l'amour.

Pour certains, le mariage est la seule possibilité d'émigrer vers un pays pour avoir une vie plus confortable pour soi et ses futurs enfants. En effet, le regroupement familial est l'une des seules voies possibles pour l'immigration légale vers l'Europe et cela ne peut qu'amener à des situations de survie en passant par l'illégalité tel que le mariage gris ou blanc. Pourquoi certaines personnes en arrivent à développer de telles stratégies illégales pour s'en sortir ? Selon Jamila Moussaoui, la fermeture des frontières a engendré des conséquences désastreuses qui ont abouti à des impasses humaines et politiques. Elle ajoute que ces réalités font qu'il existe une forme de répression législative et policière qui conduisent à des dérives. C'est par exemple le cas de vrais couples amoureux qui subissent les effets pervers de ces mesures répressives.¹¹ Pour AWSA-Be, l'axe fondamental devrait être mis sur le travail de prévention et de proximité afin de lutter contre ces mariages et les souffrances qu'ils engendrent.

« Le mariage peut être un choix amoureux ou stratégique, il peut aussi être le résultat d'une pression familiale ou répondre, chez les conjoints issus de l'immigration, à une dualité vécue entre respect des traditions et modernité. Mariages arrangés, mariage forcés, mariages blancs, coutumiers, économiques... sont autant de mariages pouvant priver hommes et femmes d'une liberté essentielle, celle de choisir un partenaire. Ils peuvent conduire à des violences sociales et économiques particulières comme l'isolement social, les violences conjugales, la précarité, les risques d'expulsion, de désillusions, des problèmes graves de santé mentale... En somme des souffrances intolérables. »¹²

8. Mariages et violences

Evoquer le mariage ne signifie pas automatiquement histoire d'amour, épanouissement et partage. Malheureusement, dans les relations de couple, il peut y avoir des violences qui démontrent les rapports de domination. De quel type de violences parlons-nous ?

- Pas d'accès à la scolarité, au cours d'alphabétisation
- Mariage précoce
- Mariage forcé
- Les mutilations génitales féminines
- Les crimes d'honneur
- La Répudiation

⁽¹¹⁾ « Mariages endomixtes marocains » in « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration », p.60

⁽¹²⁾ Carole Grandjean in « Mot d'introduction », « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration », p.11



- Le contrôle de la sexualité des jeunes filles
- La précarisation des femmes célibataires avec enfants
- Les violences économiques : L'homme possède les ressources financières et ne donnent quasi rien à sa femme (femme au foyer).
- Les violences physiques
- Les violences psychologiques

La plupart des cas de violence sont perpétrés par des hommes sur leur femme. Selon la grille de lecture du Monde selon les Femmes inspirée de Kaufmann, les violences à l'égard des femmes s'inscrivent dans des systèmes patriarcaux où c'est l'homme qui domine la société. La violence, dans ce cas, va devenir le moyen utilisé par l'homme pour maintenir le pouvoir sur la femme, c'est d'autant plus le cas aujourd'hui car l'homme ressent une perte de pouvoir dû à la modernité (où les rôles sont moins figés). Dans d'autres cas, les violences sont légitimées par les coutumes, et les croyances aux privilèges : « J'ai le droit de la frapper car elle n'assume pas son devoir ». Certains hommes peuvent être violents car eux-mêmes ont subi ou ont été témoins de la violence.

Dans quel sens doit-on agir pour éliminer la violence ? Selon nous, il est important de travailler sur l'axe de la prévention, l'empowerment et l'inclusion des hommes à ce débat. Le premier axe étant de connaître le sujet pour pouvoir identifier rapidement les groupes à risque et les signes avant-coureurs des violences. Le deuxième axe a comme but de renforcer le pouvoir individuel et collectif des femmes. Enfin, le troisième axe et non des moindres est de travailler avec les hommes sur la notion de masculinité et de virilité entre autres.

• **Le cas des mariages forcés/arrangés**

« Le mariage forcé est défini comme une « union contractée sans le libre consentement d'au moins un des époux ou si le consentement d'au moins un des époux a été donné sous la contrainte, menace ou violence » »¹³. (Art.146 et 146 ter du code civil). En cas de refus, des moyens coercitifs sont utilisés par la famille pour forcer leur « consentement » : chantage affectif, contraintes physiques, violence, enlèvement, enfermement, confiscation des papiers d'identité, etc.¹⁴ Etant donné que ce type de mariage enfreint à une règle, qui est le libre consentement, il est invalide et peut donc être annulé. Il constitue une **violation d'un droit, une violence et est punissable par la loi**.

Quant au mariage arrangé, il s'agit d'une « union où un tiers (généralement les parents) présente les parties mais celles-ci sont libres d'accepter ou non de se marier avec la personne qui leur aura été présentée : le refus reste donc possible tout au long du processus, depuis la rencontre des futur-e-s époux-s au jour du mariage. »¹⁵

En contexte migratoire, certains mariages imposés à une personne se font dans l'objectif de protéger le groupe minoritaire des mélanges culturels pour éviter que sa culture ne se perde dans le territoire d'accueil. Il existe d'autres raisons bien entendu qui peuvent pousser des personnes à marier de force leurs enfants comme la préservation du rang et des privilèges sociaux, contrôler la sexualité féminine, faire obtenir un droit de séjour à un membre de la famille, cacher une pratique homosexuelle etc. Ces mariages forcés concernent deux types de populations à Bruxelles : les groupes d'origine immigrée et la haute bourgeoisie ¹⁶ et s'inscrivent pour la plupart dans **un rapport de domination**.

Les mariages forcés peuvent aussi être justifiés pour préserver **l'honneur** ¹⁷ de la famille dans le cas par exemple où la jeune fille est soupçonnée d'avoir eu des rapports sexuels avant le mariage ou de fréquenter quelqu'un qui lui est formellement interdit. Le concept de l'honneur, du moins lorsqu'il est associé au crime et aux violences comprend traditionnellement les concepts de contrôle de la sexualité de la femme et de défense de la réputation de la famille par l'homme.

⁽¹³⁾ « Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel-le-s », p.8

⁽¹⁴⁾ http://www.egalite.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/sdec/upload/sdec_super_editor/sdec_editor/documents/violence_envers_femmes/Mariage/faits_gestes_15_mariages.pdf&hash=2d4ecad170a9b9afff14726ec7662cc0a18e8444

⁽¹⁵⁾ « Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel-le-s », p.10

⁽¹⁶⁾ Ibid., p.13

⁽¹⁷⁾ La préservation de l'honneur (où la virginité féminine est la propriété de la famille) par des violences et des crimes datent déjà de l'Antiquité, on situe cette pratique à la période babylonienne vers 1750 avant J-C.



Les crimes dits d'honneur sont une pratique ancienne consacrée par la culture plutôt que par la religion, enracinée dans un code complexe qui permet à un homme de tuer ou d'abuser d'une femme de sa famille ou de sa partenaire pour cause de « comportement immoral » réel ou supposé (parfois une rumeur suffit à pousser au meurtre). Parfois, cela peut partir d'un fait tout-à-fait anodin, comme bavarder avec un voisin de l'autre sexe, le fait de recevoir des appels téléphoniques d'hommes, le fait de n'avoir pas servi un repas en temps voulu... Mais le plus souvent, ces femmes sont accusées d'avoir eu des relations sexuelles en dehors du mariage, d'avoir refusé les "avances" de leur mari. Le crime d'honneur n'est pas commis sous le coup de la colère, il s'agit souvent d'une décision familiale.

Les conséquences des unions forcées sont absolument dramatiques : viols répétés, violences conjugales, troubles alimentaires, baisse d'estime de soi, dépression, contrôle, isolement, dépendance...

Comment réagir face à une personne qui doit bientôt se marier de force ou pour qui son mariage a été arrangé par sa famille ? A notre sens, si la personne vous a accordé sa confiance et vous a confié sa situation, c'est déjà un pas en avant car très souvent la personne victime se renferme par peur de ne pas être comprise ! Si elle se confie c'est que la personne cherche de l'aide mais ne trouve pas les ressources pour s'en sortir. Soutenez cette personne en étant à son écoute dans un premier temps. Ensuite, demandez à cette personne si elle vit d'autres violences dans sa famille car souvent les mariages forcés accompagnent d'autres formes de violence. Dans un troisième temps, nous pensons dans ce cas qu'il faut absolument mobiliser et rencontrer l'entourage de cette personne pour leur informer d'une part l'illégalité de l'acte et d'autre part le mal-être qu'elles vont provoquer chez le partenaire forcé. Si le/la partenaire est de tradition musulmane, aller voir les personnes influentes qui pourraient discuter avec la famille (l'imam du quartier, une personne influente dans la communauté ...).

Récolter des témoignages de parents qui regrettent d'avoir marié de force leur enfant ou d'un/une jeune femme/homme qui a vécu le mariage forcé et s'en est sorti pourrait servir au travail de sensibilisation sur le terrain.

Et enfin, développer un réseau de contact et avoir des personnes relais pour traiter cette question de façon globale. N'oublions pas que l'école est le lieu privilégié pour identifier les cas de mariage forcé.

Dans le monde arabe

Les réformes du code de la famille dans le monde arabe ont révolutionné les droits familiaux et matrimoniaux mais certaines régions reculées (zones rurales) ignorent totalement ces réformes, volontairement ou involontairement. Les mariages orfi/coutumiers sont encore prononcés par la seule fatiha (sourate du Coran) en présence de 12 témoins, il n'y a aucun acte écrit ni officiel, seulement une sorte de contrat moral entre les pères des époux. Ces mariages se justifient souvent par la pauvreté :

- Plus une fille est vieille, plus la dote est chère pour la marier.
- Une fois mariée c'est une bouche en moins à nourrir.

Ces mariages n'ont aucune valeur juridique : les enfants nés de ces mariages n'ont aucun statut, souvent ne sont pas inscrits à l'état civil. Aux yeux de la loi, ils sont considérés comme illégitimes car ils n'ont pas d'acte de naissance. Sans acte de naissance ils ne peuvent pas aller à l'école (l'école primaire est flexible mais pas à partir du collège) et les enfants n'ont pas droit à l'héritage.

Dans les mariages coutumiers, la répudiation est toujours prononcée : le divorce coutumier se fait en présence de 12 témoins et la femme ne bénéficie d'aucune pension alimentaire ni d'aucun droit sur ses enfants. Les mariages coutumiers ne prévoient également aucun droit à l'héritage pour les femmes et les enfants en cas de décès du mari.



• **Les mariages blancs/gris**

Nous parlons de « mariage blanc » ou « mariage de complaisance » lorsqu'il s'agit d'unions contractées dans le seul but d'acquérir la nationalité du pays d'accueil pour l'un des deux partenaires. Ces mariages de courte durée sont punissables par la loi belge. Aussi bien le partenaire qui désire obtenir des documents de séjour que l'autre partenaire sont concernés par les sanctions prévues par la loi.

Quant au mariage gris, il s'agit d'une union entre 2 personnes dont l'une utilise l'autre pour obtenir des documents de séjour et dont l'autre pense vraiment vivre une histoire d'amour et se marier pour construire une vie à deux. Quand le partenaire escroc arrive à ses fins et que l'autre partenaire se rend compte de ses mensonges, une étape très douloureuse et emplie de souffrance sera vécue par la personne trompée. Ces mariages causent des graves dégâts psychologiques, émotionnels avec une grande perte de confiance en soi et en les autres (plus spécifiquement les hommes).

• **Le cas des femmes réfugiées**

Le sort de certaines femmes réfugiées est aussi un cas préoccupant quant à la question du mariage dans des périodes de guerre, d'instabilité politique ou économique. Ces femmes sont dans des situations d'extrêmes vulnérabilités et sont plus sujettes aux viols, aux violences et au mariage précoce qu'elles soient installées dans un camp ou sur le trajet d'exil.

La situation des jeunes filles mariées à un âge précoce est réelle et se justifie par le fait que la promiscuité est fort présente dans les camps et que pour préserver l'honneur de la famille et éviter la honte, le mariage précoce semble être la solution pour certaines familles. De plus, certaines familles démunies vont vouloir marier très jeune leur fille pour assurer leur sécurité financière. Ces mariages ont des conséquences désastreuses : éloignement de la famille (solitude de la jeune femme), grossesse précoce, méconnaissance de la santé sexuelle, violence, domination de l'homme sur la femme etc. Ces mariages peu onéreux et sans témoins (sans parfois être inscrits dans le registre) profitent aux hommes qui peuvent s'offrir une jeune fille à moindre coût.¹⁸

• **Le cas des femmes migrantes victimes de violence conjugale**

Certaines femmes venues en Belgique par regroupement familial sont victimes de multiples violences de la part de leur partenaire. En voulant se marier avec un homme belge, elles espéraient avoir une vie heureuse et libre, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Certaines sont isolées ne pouvant pas aller à des cours d'alphabétisation, d'autres se retrouvent dans un appartement insalubre et très étroit, d'autres encore sont contrôlées par leur belle-famille, d'autres sont victimes de violences physiques... Ces femmes sont d'autant plus vulnérables puisque leur situation fait qu'elles méconnaissent les lois du pays et ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil.

Cette situation de violence renforcée par la loi ne leur permet pas d'accéder à un titre de séjour autonome une fois installée en Belgique. Ainsi, elles sont d'autant plus vulnérables et sujettes aux violences domestiques car elles sont conditionnées à cohabiter avec leur conjoint durant 5 ans pour obtenir leur titre de séjour. Si elles se séparent de leur conjoint, en principe, leur titre de séjour leur est retiré.

« La loi crée donc une dépendance administrative entre partenaires qui peut se transformer dans certains cas en véritable instrument de domination. »¹⁹

Juridiquement parlant, les femmes victimes de violences conjugales sont protégées par la loi et par la Convention d'Istanbul ; et les femmes migrantes sont également concernées par ces textes de loi. « Les auteurs de la Convention d'Istanbul ont voulu garantir que le risque de perdre le droit de séjour ne soit pas un obstacle pour les victimes désireuses de mettre un terme à une relation marquée par la violence. »²⁰

⁽¹⁸⁾ Article RIFAI, R., 2012, « Les Syriennes ne sont pas à vendre » *Courrier international* n°1147 25 au 31 octobre 2012, p.42.

⁽¹⁹⁾ Valentin Henkinbrant, juriste ADDE

⁽²⁰⁾ Ibid.



Dans la réalité, ces textes existent mais il faut également voir la manière dont ils sont appliqués. Les femmes migrantes se confrontent à plusieurs difficultés : réunir des éléments de preuve de violences, trouver un hébergement, subvenir à leurs besoins etc. N'oublions pas non plus que l'Office des étrangers possède une marge de manœuvre pour décider s'il y a ou pas retrait du titre de séjour dans le cas d'une séparation avant les 5 ans de cohabitation prévue par la loi.

Face à ces constats, certaines associations ont décidé de se regrouper pour lutter contre cette forme de violence et faire un travail de plaidoyer pour montrer les dérives de la loi sur le regroupement familial. C'est ainsi qu'est née la plateforme Esper dont AWSA-Be fait partie.

Dans cette plateforme, nous avons créé une brochure en plusieurs langues destinée aux femmes victimes de violences conjugales où elles pourront y trouver des conseils clairs, brefs et imagés pour sortir de situations de violences. Nous formons également les professionnel·les à utiliser cette brochure afin de mieux accompagner ces femmes.

De plus, l'idée du Plan d'Action National de lutte contre les formes de violences basées sur le genre (PAN) d'introduire dans les parcours d'accueil pour primo-arrivant une formation sur la violence liée au genre et les services d'aide disponibles en la matière nous semble intéressante.

• **Le tourisme sexuel**

Nous abordons la thématique du tourisme sexuel car il s'agit notamment d'un moyen pour certains jeunes hommes ou jeunes femmes de se marier avec une personne Occidentale pour aller s'installer dans le continent occidental. Nous avons d'autant plus voulu développer ce thème car nous avons reçu lors des ateliers un témoignage d'un homme qui a vécu une histoire de tourisme sexuel, cet homme nous l'avons rencontré lors des ateliers avec les hommes, au foyer Georges Motte.

Ce jeune dont nous faisons référence s'est livré au groupe sur son histoire brièvement lors du dernier atelier. Il lui a certainement fallu quelques séances avant de pouvoir raconter son histoire devant les autres. Nous avons pu prendre un autre rendez-vous avec lui en individuel pour qu'il puisse nous expliquer son histoire. Avant de vous raconter l'histoire de ce jeune Tunisien, il est nécessaire de définir ce qu'est le tourisme sexuel.

Qu'est-ce que le tourisme sexuel ?

Daniel Blanc, responsable financier, administratif et pédagogique du Centre d'études des mondes africains (Cemaf) dit que « *le tourisme sexuel est le fait pour un individu de se rendre dans un pays étranger uniquement dans le but d'avoir des relations sexuelles, tarifées ou non, avec un ou des hommes, une ou des femmes, un ou des enfants ressortissants de ce pays.* »²¹. Nous ne parlerons pas ici du tourisme sexuel avec les enfants, mais celui d'adultes consentants.

Comme nous le mentionnions, nous avons rencontré dans nos ateliers le cas d'un homme «bezness». C'est un beau jeune homme tunisien qui travaille dans un grand hôtel fréquenté par de nombreux-ses touristes Belges et allemand-e-s, dans la ville d'Hammamet. Il rencontre une dame âgée d'une cinquantaine d'années qui lui fait quelques petites avances en lui offrant plus d'argent que le prix du café qu'elle a consommé. Depuis ce moment et avec la réaction positive du jeune homme, ils entretiennent des relations sexuelles en Tunisie et ensuite décident de se marier et de s'installer tous les deux en Belgique. Le « bezness » c'est typiquement ça, l'envie d'une femme occidentale de se retrouver dans les bras d'un beau jeune homme qui désire vivre une sexualité intense et qui en échange de cadeau (voiture, terre, argent), vit une expérience sexuelle débridée et sans limites avec son « bezness ». Le bezness lui, gagne en retour un entretien financier. Pour beaucoup de jeunes qui ont perdu leurs illusions d'un avenir meilleur et rêvent de venir en Europe, vu comme un Eldorado, ils voient cette position de bezness comme la seule possibilité de s'en sortir et d'entretenir leur famille.

⁽²¹⁾ Habchi D., « Le tourisme sexuel en Afrique, un sujet encore tabou » in *NewAfrican Woman*, Nov. 2010- janvier 2011, p.66



Souvent, le bezness a comme rôle d'entretenir aussi sa famille. Si une femme subvient à ses besoins financiers, il en fait profiter à sa famille aussi, qui très souvent elle-même cautionne, joue le jeu et montre très vite son approbation au mariage malgré que la femme soit plus âgée. Cette description du bezness est tout à fait en lien avec l'histoire de l'homme que nous avons rencontré. *« Ma mère me disait « va avec elle, fait tes papiers et après tu divorces. Je te chercherai la meilleure des meilleures ici ».*

Il s'agit très clairement d'un pouvoir de domination sur l'autre, une domination sexuelle grâce à l'argent plus précisément. L'une possède des moyens financiers en échange elle « utilise » un beau jeune homme pour assouvir ses désirs sexuels. Le bezness va très souvent se soumettre aux envies sexuelles de sa partenaire pour arriver à ses fins (recevoir de l'argent, se marier, avoir des papiers...) c'est souvent le touriste qui va décider de l'utilisation du préservatif ou non. Et cela pose problème car les bezness ne sont pas considérés comme des travailleurs de sexe en Afrique, par conséquent, ils ne sont pas pris en compte dans les campagnes de prévention du VIH/sida . ²²

« (...) Dans les rapports sexuels, je n'avais pas utilisé de préservatifs. Quelqu'un m'a dit que certain-e-s client-e-s avaient le sida. Ça me trottait dans la tête. Je me suis dit que si j'allais faire un test, je saurai si j'ai la maladie et si je reste comme ça, je vais mourir à l'improviste. Alors, je me suis dit que je ne ferai rien. »

Comme nous le disions, le bezness doit assouvir les désirs de sa dame coûte que coûte. Il doit même s'adonner à des pratiques qui sont contraires à ses valeurs.

9. Le mariage et le bien-être

De nos jours, la plupart des couples veulent s'unir pour vivre avec l'être aimé une vie paisible, partager des moments ensemble et fonder une famille ou pas. Le mariage n'a plus une fonction utilitaire mais bien davantage une fonction d'épanouissement personnel.

Pour qu'un mariage puisse bien fonctionner, il est important de développer des relations saines et égalitaires entre les partenaires. Ces derniers se doivent de beaucoup communiquer pour apprendre à se connaître et voir si le projet de vie de chacun n'entre pas en totale opposition avec le projet de vie de l'autre. Pour ce faire, il ne faut pas hésiter à discuter de plusieurs choses : votre vision sur l'éducation des enfants, vos projets et intérêts, vos ambitions professionnelles, le nombre d'enfants que vous aimeriez avoir ou si vous ne désirez pas d'enfant, partir vivre ailleurs ou pas, sa vision du couple, des rapports homme-femme, de la mixité, de la cérémonie de mariage, de la place de la famille, de la religion, de la culture, de sa propre histoire et avec ses fragilités et ses forces etc. Bref de nombreuses questions sérieuses pour vivre la vie à deux qu'on a tant espéré.

Le respect de l'autre et la non-volonté de changer l'autre sont également des aspects centraux dans la vie de couple. Que l'on soit d'accord ou non avec les idées de son/sa partenaire, chaque individu se doit de respecter les opinions de l'autre sans se rabaisser ou mal juger. De plus, se marier avec une personne en ayant l'intention de la changer est plus qu'une grosse bêtise et une perte de temps ! Personne ne peut changer personne, il n'y a que la personne elle-même qui peut enclencher un processus de changement si elle l'a décidé et si elle en a la volonté.

L'entente sexuelle est aussi un aspect non négligeable dans la relation de couple. Il faut oser parler de ses propres préférences et oser dire non à des pratiques qui vont à l'encontre de vos goûts ou principes. Il est important que chacun des partenaires puisse trouver son plaisir dans la sexualité, pour ce faire, l'écoute est essentielle. Par ailleurs, et nous ne cesserons de le répéter, votre sexualité et donc votre virginité ne concerne que vous ! Personne n'a le droit de vous forcer à avoir des relations sexuelles et personne n'a le droit d'exiger de vous d'être vierge. Les relations sexuelles ne sont aucunement un devoir conjugal. C'est vous qui décidez pour votre corps. Si vous êtes dans une relation sexuelle sans consentement, il s'agit ni plus ni moins d'un viol c'est-à-dire un crime ! Rappelons-nous, que la loi punit le viol conjugal depuis 1989.



⁽²²⁾ Habchi D., « Le tourisme sexuel en Afrique, un sujet encore tabou » in *NewAfrican Woman*, Nov. 2010- janvier 2011, p.62-63

Le soutien mutuel dans le couple et le partage des tâches est tout aussi important pour former un couple heureux. Chaque partenaire doit se sentir être acteur/actrice de sa vie de couple et chacun doit prendre des responsabilités de manière équitable. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur ce point qui touche à l'aspect du genre.

Pour être heureux/heureuse en couple, il est nécessaire d'avoir une vie équilibrée : d'avoir une vie sociale, une vie professionnelle, des hobbies, une vie de famille... Il faut tenter d'accorder du temps à tous ces domaines de la vie et non pas se renfermer qu'à sa relation de couple. Il faut pouvoir aussi s'accorder du temps pour soi, pour se ressourcer et faire ce que l'on aime. Chaque partenaire doit pouvoir se sentir libre d'exercer toutes ces activités.

Pour conclure, le mariage est en soi une prise de risque. On ne sait pas qui est l'autre, on se découvre soi-même. Comment savoir si je prends un risque raisonné ou pas ? Si on rencontre des difficultés, on s'en sort mieux si on a un diplôme, un travail, des amis etc. Essayez de vous doter des meilleurs ingrédients !



Glossaire

Demandeur d'asile : Celui qui demande l'obtention de son admission sur le territoire de l'Etat en qualité de réfugiés. Si la demande est acceptée, la personne peut rester sur le territoire d'exil ; si elle est refusée, elle doit quitter le territoire sur l'ordre de l'Etat concerné.

Endogamie : géographique, sociale, culturelle, religieuse professionnelle,... C'est le fait de favoriser consciemment l'union au sein du même groupe d'appartenance.

Excision : Recouvre toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes sexuels externes de la femme ou autres lésions des organes sexuels féminins.

Exogamie : C'est le fait de favoriser consciemment l'union en dehors de son groupe d'appartenance.

Hétérogamie : C'est le fait de favoriser involontairement l'union en dehors de son groupe d'appartenance.

Homogamie/Isogamie : C'est le fait de favoriser involontairement l'union au sein de son propre groupe d'appartenance.

Hymen : Membrane qui ferme en partie l'orifice vaginal chez une femme vierge.

Hymenoplastie : Opération de chirurgie plastique qui vise à la reconstruction de l'hymen.

Hypergamie : C'est le fait de s'unir à quelqu'un d'une classe supérieure.

Hypogamie : C'est le fait de s'unir à quelqu'un d'une classe inférieure.

Levirat : C'est le fait pour un homme de marier la femme de son frère si celui-ci est décédé.

Majorité civile/légale : âge auquel un individu est juridiquement considéré comme civilement capable et responsable, peut s'engager par les liens d'un contrat ou d'un autre acte juridique sans l'accord de ses tuteurs légaux.

Majorité matrimoniale : Il s'agit de l'âge minimum légal pour contracter un mariage sans l'accord de ses parents ou de ses tuteurs légaux. Elle varie en fonction des pays et des époques.

Majorité sexuelle : âge à partir duquel un individu peut avoir une relation sexuelle avec un adulte sans que celui-ci ne commette une infraction légalement punie.

Mariage arrangé : C'est un mariage où la famille choisit l'époux-se d'une personne célibataire, avec ou sans consentement explicite.

Mariage blanc/de complaisance : Mariage contracté dans le seul but de faire bénéficier l'un des partenaires des avantages que confère la loi d'un pays (souvent l'acquisition de nationalité ou permis de séjour).

Mariage consanguin/intrafamilial : C'est le fait de se marier à quelqu'un de sa famille.

Mariage de convenance : Stratégie de mariage contracté entre deux personnes dans le seul but de donner une apparence de normalité sociale (exemple : deux personnes homosexuelles de sexes différents se marient pour plaire à la famille).

Mariage forcé : C'est de marier une fille ou un garçon contre son gré, peu importe son âge.



Mariage gris : Mariage contracté entre deux personnes de nationalités différentes, l'une ayant séduit l'autre dans le seul but d'obtenir certains avantages (souvent l'acquisition de la nationalité ou d'un permis de séjour).

Mariage homosexuel : C'est le fait d'épouser quelqu'un du même sexe que soi.

Mariage interreligieux : C'est le fait de marier quelqu'un d'une autre religion que la sienne.

Mariage précoce : C'est l'union d'une fille ou d'un garçon avant l'âge de 18 ans.

Maternité/paternité grise : C'est le fait de faire un enfant avec une personne dans le seul but d'obtenir certains avantages (souvent l'acquisition de nationalité ou permis de séjour).

Nubilité : âge nubile, état d'une personne en âge de se marier. « Il faut distinguer la puberté de la nubilité : on est pubère quelques années avant d'être nubile, c'est-à-dire avant d'avoir le corps suffisamment développé pour le mariage. » [Émile Littré, Puberté]

P.A.C.S/Cohabitation légale/Pacte de solidarité : Ce sont des contrats alternatifs au mariage.

Polyamour : C'est le fait d'aimer plusieurs personnes en même temps.

Polyandrie : C'est le fait une pour une femme d'avoir plusieurs maris.

Polygamie : C'est le fait de s'unir à plusieurs personnes en même temps.

Polygynie : C'est le fait pour un homme d'avoir plusieurs femmes.

Sororat : C'est le fait pour un homme de marier la sœur de son épouse si celle-ci est décédée.

Liste non exhaustive des associations bruxelloises

ADDE (Association pour les Droits des Etrangers)

Rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles
servicejuridique@adde.be
02/227.42.42

AWSA-Belgium

Rue du Méridien, 10 à 1210 Bruxelles
awsabe@gmail.com
02/229.38.63/64

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF)

Bld. De l'Abattoir, 27-28 à 1000 Bruxelles
Violences.familiales@misc.irisnet.be
02/539.27.44

Le Ciré (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers)

Rue du Vivier, 80-82 à 1050 Bruxelles
cire@cire.be
02/629.77.10

Plateforme ESPER (contacter le Ciré ou le CPVCF ou le MRAX)

Exil asbl

Av. de la Couronne, 282 à 1050 Bruxelles
info@exil.be
02/534.53.30

Le Gams (Groupe pour l'abolition des mutilations génitales féminines)

Rue Gabrielle Petit, 6 à 1080 Bruxelles
info@gams.be
02/219.43.40

Le Groupe Santé Josaphat CPF

Rue Royale Sainte-Marie, 70 à 1030 Bruxelles
centre@planningjosaphat.org
02/241.76.71



La Maison Rue Verte

Rue Verte, 42 à 1210 Bruxelles
lamaisonrueverte@scarlet.be
02/223.56.47

Merhaba

Quai à la Houille, 9 à 1000 Bruxelles
info@merhaba.be
0487/55.69.38

Le Monde selon les Femmes

Rue de la Sablonnière, 18 à 1000 Bruxelles
marcela@mondefemmes.org
02/223.05.12

Le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie)

Rue de la Poste, 37 à 1210 Bruxelles
juridique@mrax.be
02/209.62.50

Omnya asbl

Marché au Charbon, 42 à 1000 Bruxelles
contact@omnya.org
0470/666.380
0488/227.171

Le Réseau mariage et migration

Rue de l'Alliance, 20 à 1210 Bruxelles
info@mariagemigration.org

La Voix des Femmes

Rue de l'Alliance, 20 à 1210 Bruxelles
lvdf@lavoixdesfemmes.org
02/218.77.87



Ressources bibliographiques, filmographiques et pédagogiques

Brochures

- Ciré, « Migrant(e) et victime de violences conjugales. Quels sont mes droits ? », 2013
- « Embarras du choix. Journée de réflexion sur les enjeux du mariage chez les jeunes issus de l'immigration. Actes du colloque du 20 juin 2008 » : disponible via le site de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial
- « Le mariage, ici et là-bas, qu'en dit-on ? Journée de réflexion sur les mariages dans un contexte de migration », par le Réseau Mariage et Migration
- « Mariages subis, mariage choisis : quels enjeux pour les jeunes ? » : disponible sur le site suivant en pdf : http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/sdec/upload/sdec_super_editor/sdec_editor/documents/violence_envers_femmes/Mariage/faits_gestes_15_mariages.pdf&hash=2d4ecad170a9b9afff14726ec7662cc0a18e8444
- « Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel-le-s » : Disponible sur le site de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes
- « Mariage forcé, mutilations génitales et crimes d'honneur. Etat des lieux & perspectives d'action. Journée de réflexion et d'échanges. », Actes du Colloque du 16 décembre 2009 par le Réseau Mariage et Migration
- « Temps de vacances : temps de mariage » : disponible sur le site suivant en pdf : http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/temps_des_vacances_-_temps_de_mariage.pdf
- « Migrant-e-s victimes de violence conjugale » : Disponible sur le site d'AWSA-Be en FR, EN, NL, AR : <http://awsa.be/uploads/migrants-violences-fr-web.pdf> (version FR)

Communiqués

- « Migration et violences conjugales : La Belgique doit se donner les moyens de réaliser les objectifs de la Convention d'Istanbul ! » de Valentin Henkinbrant, juriste ADDE
- « ESPER contre la double violence faite aux femmes migrantes », in Le Soir : Disponible sur le site d'AWSA-Be : <http://awsa.be/uploads/Press/Carte%20Blanche%20ESPER%20fin.pdf>

Articles

- Habchi D., « Le tourisme sexuel en Afrique, un sujet encore tabou » in NewAfrican Woman, Nov. 2010- janvier 2011, p.62-66

Outils pédagogiques

- « Mariage : aller-retour » : disponible sur le site de « cultures et santé »





Sites internet

- <http://monmariagemappartient.be/>

Films

- « Au nom de l'honneur » de Nathalie Leclercq, 2013
- « Le palanquin des larmes
- Merhaba asbl, "Cette prison qu'est mon corps", 2011
- Bral Jacques, « Le noir (te) vous va si bien », 2012
- Buthina Canaan Khury, « La grotte de Maria », 2007
- May-Lis Bertin, « Blanc gris »

Source des images

- Freepik
<http://www.freepik.com/>
- les colliers de fleurs
<http://bellerobedemariage.blogspot.be/2013/10/la-saison-des-mariages-pour-linde.html>
- Une femelle yack
<https://www.google.be/search?q=collier+de+fleurs+en+inde&esqv=2&biw=1517&bih=665&tbm=isch&tbo=u&source=univ&sa=X&ved=0ahUKEwiYzJrb6-3MAhXDWxQKHbaeDOYQsAQIjw&dpr=0.9#tbs=simg%3Am00&tbnid=Bphs37WsjQJT6M%3A&docid=fX56-iIPWj9-tM&tbm=isch&imgsrc=R-AhjUCL7PLLFM%3A>
- Signature du contrat religieux
zahiretnadia.free.
- la cérémonie de henné
<http://mariage-marocain.com/index.php/Articles/articleVue/52>
- les 4 éléments
http://unptitoiseau.canalblog.com/albums/cartonnage_et_compagnie_/photos/63078490-les-effets-de-la-mariee-pf1.html
- San-San-Kudo
<http://duhocicc.edu.vn/ve-nhat-ban/tim-hieu-phong-tuc-cuoi-thu-vi-cua-nguoi-nhat-ban/>
- Le mariage coutumier
<https://www.google.be/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=0ahUKEwjmpJmqte7MAhWLthoKHHT-B3EQjhwIBQ&url=http%3A%2F%2Frobin2brousse.com%2Fcomment-se-ruiner-avant-meme-davoir-consomme-2%2F&bvm=bv.122448493,d.d2s&psig=AFQjCNG61LEBOK0W171xVEy4-ngk0AbE5A&ust=1464031717479713>
- mariage thaïlandais (cordon)
<http://vivre-en-thailande.com/mariage-traditionnel-thaïlandais/7733/>
- La danse des poignards
<http://www.paperblog.fr/5689102/et-dire-que-chez-nous-c-est-la-meteo-qui-nous-chagrine/>





- Poignets noués
<http://voyageindewin.blogspot.be/>
- La bague à l'orteil
<http://typolemag.info/un-long-dimanche-de-mariage-tamoul/>
- le qat
<http://yemenhiphiphip.canalblog.com/archives/2009/06/12/14052293.html>
- Scier un tronc
<https://myfrequentranting.wordpress.com/tag/wedding-traditions/>
- café salé
<http://intothewind.over-blog.com/2015/04/bir-zamanlar.html>
- le vodka
<http://www.thekidsmovies.com/movies/showmovie/xtdoze-Boire-1-litre-de-Vodka-dans-un-Mariage-Russe>
- Confettis
<https://www.google./>
- Mariage express
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Wedding_chapels_Las_Vegas.jpg
- Fausse cérémonie catholique
<http://www.la-croix.com/Religion/L-etonnant-succes-du-mariage-chretien-au-Japon-2013-06-11-971863>
- Chaussette trouée
<https://www.google.be?url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=&url=http%3A%2F%2Ffeatsmarter.de%2Fgesund-leben%2Fnews%2F10-dinge-die-selbst-den-entspanntesten-yogi-in-den-wahnsinn-treiben-und-die-sie-im&bvm=bv.123664746,d.d24&psig=AFQjCNHsiwwBVaLRkDHYfYMT0AquEp302A&ust=1465228133412068>
- Le Pandel
<http://www.riadsmorocco.com/riad-marrakech/dar-ayniwen-villa-hotel/>
- Wedding cake surprise :
<http://weddbook.com/entry/2165720/les-traditions-du-mariage-autour-du-monde-mariagecom-robes-dco-inspirations-tmoignages-prestataires-100-mariage>
- La Borsa:
<https://www.benvenutolimos.com/Blog/BenvenutoLimos/planning-a-%E2%80%9Cmatrimonio-italiano%E2%80%9D-make-sure-you-know-the-italian-wedding-traditions-and-superstitions>
- Sharpat
<http://alfood.com/creative-ways-to-serve-sharbat/>
- Cérémonie du henné
http://www.srf.ch/sendungen/cervelatriffbaklava/iapp/image/7148735/20/albanisch_tuerkische_hochzeit@1x.jpg



- Charrette décorée
<https://www.pinterest.com/pamdewavrin/bulgarian-wedding/>
- Le noircissement de la mariée
<http://soocurious.com/fr/vive-les-maries-decouvrez-les-plus-insolites-traditions-de-mariage-a-travers-le-monde/>
- Le Charivari
<http://latramesonorendenosvies.ca/charivari-hullabaloo-fra>
- Les flèches de Cupidon
http://social.vb.kg/doc/226628_svadebnye_tradicii_strannye_i_daje_opasnye.html
- L'interdiction du bain
<http://www.cigales-petitsfours.com/blog/les-traditions-mariage-travers-le-monde/>
- Chaussures cachées
<http://gilkhabar.ir>
- Les pleurs
<http://tribune.com.pk/story/977467/10-of-the-worlds-most-bizarre-wedding-traditions/>
- Le poussin
<http://www.bfmtv.com/societe/bien-etre-animal-un-pas-de-plus-vers-une-nouvelle-politique-d-elevage-846618.html>
- Le crachat béni
<http://www.geo.fr/photos/reportages-geo/mariages-monde-traditions-etonnantes/kenya-massai-betail>
- Les baisers
<http://toutlecine.challenges.fr/film/0040/00403397-un-jour-mon-pere-viendra.html>
- Les pieds au sol
http://movieplayer.it/foto/se-sposti-un-posto-a-tavola-gli-sposi-lannick-gautry-e-louise-monot-danzano-insieme-agli-invitati-in_278175/
- Une affaire sérieuse
<http://soocurious.com/fr/vive-les-maries-decouvrez-les-plus-insolites-traditions-de-mariage-a-travers-le-monde/>
- Les pieds noués
http://social.vb.kg/doc/226628_svadebnye_tradicii_strannye_i_daje_opasnye.html
- La valse
<http://ideiasparacasar.com.br/category/casamentos/page/10/>
- Défilé
<http://www.portailmariage.com/algerie-mariage.html>
- Les cavaliers
<http://www.teheran.ir/spip.php?article1148>







